Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260506-2026_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 6 mai 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :15
Quorum réuni
Date de la convocation : 29-04-2026
Date d'affichage : 29-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.
BOISNARD Véronique, RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAEC Gwénaëlle, BEAUPERIN Philippe, AOUSTIN Sylvie, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, CORNEE Clémence, BIGNON Pablo, BLANCHET Vanessa, CADIEU Stéphane, ALEXANDRE Elsa

Absents
Absents excusés : FAUCHON Pierrick
Pouvoirs : FAUCHON Pierrick a donné pouvoir à AOUSTIN Sylvie

A été élu secrétaire de séance : COLAS Isabelle

Délibération n° 2026-49

Convention de mise à disposition du personnel communal au CCAS

Madame Le Maire explique que le personnel communal est amené à faire, sur son temps de travail, des heures pour le compte du CCAS : préparation des budgets, des comités, paiement des factures etc….
Elle propose donc que la commune refacture ce temps passé au CCAS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité
➢**DECIDE** de faire une convention de mise à disposition du personnel titulaire communal au CCAS.
➢**AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

La Maire, BOISNARD Véronique

La secrétaire de séance, COLAS Isabelle